

SILOS ET ENSILAGE.

Québec, octobre 1892.

Au mois de juin dernier, le département de l'agriculture a publié une circulaire importante, que nous reproduisons ici, au sujet d'une prime d'encouragement de \$20.00 à accorder à toute personne qui aura bâti en 1892 le meilleur silo dans chaque paroisse où il n'y avait pas encore de silo :

Monsieur,

Le ministère de l'Agriculture voulant donner une impulsion nouvelle à la construction des silos, dont dépend en grande partie le succès de l'industrie laitière en cette province, désire que chaque paroisse où il n'y a pas encore de silo, en construise dans le cours de cette année et, à cette fin, il met au crédit de chacune de ces paroisses une prime de \$20.00 payable, à l'automne, à la personne qui aura bâti un silo pouvant servir de modèle à l'avenir. Des juges seront alors nommés par les sociétés d'agriculture pour examiner tous les silos bâtis durant la présente année, et le prix ci-dessus, dans les cas où plusieurs silos seront bâtis dans la même paroisse, sera accordé à la personne qui aura obtenu le plus grand nombre de points, dont le maximum sera comme suit : 5 pour le mode de construction du silo ; 5 pour les machines à couper les matières à ensiler et à remplir le silo ; 10 pour la meilleure culture du fourrage à ensilage, et 10 pour l'ensilage le mieux conservé.

Pour avoir droit à ce prix, il ne sera pas absolument nécessaire de faire partie de la société d'agriculture du comté, le concours étant ouvert à tout le monde, mais le secrétaire trésorier de la société d'agriculture du comté aura le droit de retenir \$1.00 comme souscription à la société, dans le cas où la personne à qui le prix est décerné ne sera pas déjà membre de la dite société.

G. A. GIGOUIT, Assistant-commissaire.

Comme on peut le constater, cette prime ne sera payable que sur rapport de juges nommés par les sociétés d'agriculture de chaque comté. Ces juges feront, dans le cours de cet automne, leur examen des silos bâtis en 1892 et, aussitôt que leur rapport sera transmis au département, la prime sera payée à qui de droit.

AVIS IMPORTANT.

L'Hon. Commissaire de l'Agriculture et de la Colonisation, dans le but de généraliser autant que possible le système de l'ensilage, nous prie d'annoncer que cette prime de \$20.00 continuera à être accordée pour l'année 1893 à tout constructeur de nouveaux silos réalisant les conditions indiquées dans la circulaire ci-dessus.

Ecole de beurrerie et de fromagerie de l'Etat du Vermont.

Monsieur le professeur Cook, directeur du Collège d'agriculture de l'Etat du Vermont, qui nous a rendu, l'an dernier, le grand service de recevoir gratuitement un bon nombre de nos élèves et de les faire participer au cours pratique et gratuit d'enseignement donné à Burlington, l'hiver dernier, nous offre le même avantage cette année. Nous recommandons particulièrement aux fabricants de beurre et de fromage, qui veulent se distinguer dans cet art, de se faire inscrire au plus tôt pour le cours de quatre semaines qui commencera le 26 octobre courant, à Burlington.

Ils y verront fonctionner, en permanence, les machines les plus complètes et les plus récentes. Ils apprendront le mode qui leur permettra d'empêcher toute falsification du lait et même de payer chacun des patrons selon la richesse de son lait. Ils y verront aussi comment peut se produire le lait avec la plus grande économie, tant l'hiver que l'été, en suivant la pratique de la belle vacherie attachée à la ferme de l'école.

Le professeur Cook informe les intéressés que les élèves feront, cette année, une étude toute spéciale du fonctionne-

ment des séparateurs et des autres machines indispensables, qu'ils étudieront les principes de leur construction, qu'ils verront quels sont les risques de dérangement, et de fait, se rendront un compte exact de tous les détails qui leur permettront de régler leurs machines etc. de manière à les faire fonctionner aussi économiquement et parfaitement que possible.

Le cours est gratuit. On obtiendra des billets de retour à moitié prix à partir de la frontière de l'Etat du Vermont jusqu'à Burlington. La pension se donne dans les maisons privées et coûte de \$4.00 à \$4.50 par semaine.

Ceux qui désirent s'inscrire pour ce cours, auront à s'adresser sans retard à M. Ed. A. Barnard, directeur du *Journal d'agriculture*, etc., Québec.

Société d'Industrie laitière de la province de Québec.

Le dixième rapport de la Société d'Industrie laitière vient de paraître et d'être distribué aux membres de la Société qui ont payé leur cotisation annuelle ; ceux qui auraient négligé de remplir cette condition sont priés de le faire au plus tôt, s'il désirent recevoir ce rapport qui est un des plus importants publiés jusqu'à ce jour.

Les sociétés d'agriculture et les cercles agricoles.

Les sociétés d'agriculture, telles qu'organisées actuellement dans la province de Québec, atteignent-elles le but qu'on s'était proposé en les établissant ? La classe agricole, dans l'intérêt de laquelle on les a instituées, en a-t-elle retiré des avantages pratiques en rapport avec les sommes d'argent dépensées pour la formation et le maintien de ces sociétés ? Enfin, n'y aurait-il pas moyen, par quelque nouveau système d'organisation, de rendre ces sociétés plus utiles et d'en retirer des avantages plus immédiats et plus pratiques ?

Voilà certes des questions de haute importance, et de leur solution dépend peut-être le progrès agricole dans notre province.

Personne ne peut douter que les associations agricoles ne soient devenues une nécessité, dans les conditions actuelles où se trouve l'agriculture. Les nations civilisées ne peuvent plus s'en passer, et nous rencontrons ces associations quel que soit le nom qu'on leur donne, et quel que soit leur système économique, dans tous les pays agricoles et sous toutes les latitudes. C'est ainsi que les colonies australiennes, par exemple, possèdent des sociétés d'agriculture répandues dans les différents districts mis en culture. Dans le Queensland (Australie), l'organisation de ces sociétés ressemble trop à la nôtre, non seulement en elle-même, mais malheureusement aussi par les résultats peu brillants qui en découlent pour que nous ne nous y arrêtions pas un instant.

Nous venons de lire le dernier rapport du département de l'agriculture du Queensland. Le chef de ce département est loin d'être satisfait des opérations du plus grand nombre des sociétés d'agriculture de cette colonie. Ces associations constitueraient d'après lui, une charge assez sérieuse pour le trésor public et rendraient peu de services à la classe agricole. En parlant du rôle qu'elles ont à remplir, le sous-secrétaire de l'agriculture déclare que ces sociétés ne devraient pas se contenter de tenir des expositions, mais qu'elles devraient aussi faire connaître les meilleurs systèmes de culture, propager les espèces de céréales les plus productives et donner à tous les cultivateurs de leurs districts les renseignements nécessaires pour qu'ils puissent se tenir au courant des progrès de l'agriculture, répondre aux besoins du marché et exploiter leur terres avec succès. Il insiste beaucoup sur la nécessité qu'il y a pour